

**VILLE
DE
MOULINS-LÈS-METZ**

SEANCE DU SIX DECEMBRE DEUX MILLE VINGT-DEUX à 20 H 00

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Jean BAUCHEZ, Maire.

Département
de la Moselle

Arrondissement
de METZ

Nombre des Membres
du Conseil Municipal
élus : 29

Nombre des Membres
en fonction : 29

Nombre des Membres
qui ont assisté à
la séance : 17

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de votants : 20

Convoqués le :
30/11/2022

Etaient présents : Madame Claudie FUZEWSKI, Monsieur Marc PINAULT, Madame Bernadette LAPAQUE, Madame Armelle CHAMPLON, Monsieur Hervé BOURGUIGNON, Madame Maryse GLEMET, Monsieur Romuald DUDA, Adjoint au Maire.

Monsieur Léo KANNY, Madame Pascale HOLLE, Madame Dominique LANCERON, Monsieur Michel SCHALLER, Monsieur Michel LUTZ, Monsieur Laurent PERRIN, Monsieur Yann MAUCOURT, Madame Nadège DRISSI, Madame Michelle WIBRATTE, Monsieur Clément CONROUX, Conseillers Municipaux.

Etaient absents et excusés : Monsieur Frédéric RENAUDAT, Monsieur Jean-Yves BEGUE, Madame Virginie GELLENONCOURT, Monsieur Francis GUEHERY, Monsieur Michel LEICK, Monsieur Farès CHABI, Madame Vanessa CARRARA, Madame Rachel NICOLAS.

Absents ayant donné pouvoir :

Madame Monique SCHALLER, Conseillère Municipale, ayant donné pouvoir à Monsieur Michel SCHALLER

Madame Jeannine BILLOTTE, Conseillère Municipale, ayant donné pouvoir à Madame Claudie FUZEWSKI.

Madame Valérie BOHR, Conseillère Municipale, ayant donné pouvoir à Madame Dominique LANCERON.

Secrétaire de séance : Monsieur Stéphane LEEMAN

POINT 2022-75- Approbation du Contrat de Sécurité Intégrée entre l'Etat et les communes de la circonscription publique de Metz pour les années 2022 – 2027

Rapporteur : Jean BAUCHEZ

L'Etat a souhaité initier un nouveau dispositif partenarial dédié à la sécurité publique et à la prévention de la délinquance qualifié de Contrat de Sécurité Intégrée. Il constitue une approche globale et partenariale en matière de sécurité jouant sur tous les leviers de la prévention à la répression.

La construction de ce contrat ci-joint annexé, s'est effectuée autour des principales caractéristiques de sécurité et des besoins partagés par les dix communes de la circonscription de sécurité publique de Metz. Les thématiques relèvent à la fois de priorité nationale et d'objectifs particuliers aux communes signataires :

- Les opérations de lutte contre les stupéfiants et le deal de rue,
- La prévention de la délinquance,
- La détection de la lutte contre la radicalisation,
- Le renforcement des moyens humains et matériels à la fois dans la police nationale et la police municipale,
- L'amélioration des conditions de vie des policiers,
- Le renforcement du dispositif de vidéo protection,
- Le renforcement de la coopération opérationnelle entre les acteurs du continuum de sécurité,
- La sécurité dans les transports en commun,
- La prévention et le rapprochement police – population,
- La tranquillité résidentielle et la préservation du cadre de vie,
- La consolidation de la citoyenneté et la promotion des valeurs républicaines.

Cette stratégie structurante, au regard des enjeux de tranquillité publique et de sécurité, s'inscrit en parfaite cohérence avec les prérequis identifiés pour les communes qui souhaiteraient s'engager dans une démarche visant à la conclusion d'un Contrat de Sécurité Intégrée.

L'Etat a réservé un écho favorable à l'approche volontariste portée par la commune de Moulins-lès-Metz, la contractualisation permettant d'acter et garantir la mobilisation de moyens et de ressources en matière de sécurité par notre partenaire.

La signature du Contrat de Sécurité Intégrée 2022 – 2027 nous permet de franchir une nouvelle étape en matière de tranquillité et de sécurité.

CONSIDERANT la dynamique partenariale existant entre l'Etat, le Parquet de Metz, la Police Nationale et la commune en vue de garantir la sécurité et la tranquillité des citoyens.

CONSIDERANT le nouveau dispositif partenarial dédié à la sécurité publique et à la prévention de la délinquance qualifié de Contrat de Sécurité Intégrée initié par l'Etat.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer le Contrat de Sécurité Intégrée 2022 – 2027 et tous les documents et pièces connexes à ce contrat.

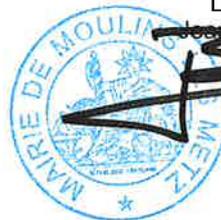
CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CONFORME
MOULINS-LES-METZ, le 06/12/2022

Le secrétaire de séance,
Stéphane LEEMAN

Le Maire,
Jean BAUCHEZ



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-215704875-20221206-2022-75-DCM-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/12/2022

Affichage : 09/12/2022

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. En outre, il informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.